

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La crise viticole. — L'attitude du gouvernement approuvée. — Contre la Confédération Générale du Travail.

Le gouvernement n'a pas cru qu'il fallait tolérer plus longtemps le soulèvement du Midi. Et le voilà engagé dans la répression, une répression jusqu'alors bénigne puisqu'il n'y a que quelques meneurs mis en prison. Mais si la résistance prenait une tournure plus vive, des troupes nombreuses ont été jetées par tout le pays pour noyer les révoltes.

La décision du cabinet a provoqué la démission du sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, M. Sarraut est le représentant d'une circonscription de Carcassonne et de celle précisément qui dirige la fédération des révoltés. Sa situation était fautive et il est parti mais avec grand regret et dans un geste qu'il n'a pas voulu équivoque. En un discours simple et ému, il a proclamé sa loyauté à l'égard du président du Conseil. On a donc tort de croire qu'il y a un commencement de dissolution du Cabinet.

La Chambre a d'ailleurs approuvé à une majorité imposante l'attitude prise par M. Clemenceau. Il devient évident que les menaces du Comité d'Argelliers ont effrayé le pays et amené une perturbation dans la vie nationale. Cela a commencé par être un jeu ; on étalait bruyamment une misère peut-être exagérée et on ne veut pas que cela se termine par une guerre civile. Et il est à croire que dans quelques jours, une quinzaine au plus, toutes les équipées des Marcellin Albert ne seront plus qu'un épisode assez burlesque de l'histoire.

Mais hélas ! durant ces deux derniers jours des incidents graves se sont produits à Narbonne, à Béziers, à Montpellier et à Perpignan : les soldats, les gendarmes attaqués par la foule ont fait feu et il y a eu plusieurs blessés et 4 tués.

Les jurés ne sont pas tendres à l'égard des membres de la Confédération du travail. A Paris deux des chefs avaient été condamnés à de fortes peines pour des délits de parole bien suspects ; à Nantes, la série noire s'est continuée et on trouve qu'il y a disproportion entre la faute et la peine. Car il s'agit de déclamations de réunions publiques qui sont toujours grossies par les auteurs comme par les dénonciateurs.

A L'ÉTRANGER

Dissolution de la Douma. — Une nouvelle triple.

La Douma est dissoute : c'était prévu. Le tsar guettait l'occasion depuis longtemps ; il a cru la trouver dans le refus opposé par cette assemblée de livrer immédiatement 50 de ses membres, accusés de vouloir renverser le gouvernement actuel. Très correctement la Douma voulait connaître le dossier dont parlait Stolypine avant de se prononcer, pour ou contre ; c'est la règle dans tous les pays civilisés.

Le président du Conseil exigeait qu'on se contentât de ses affirmations et il a obtenu un décret de renvoi pour bien démontrer aux députés russes qu'ils ne sont réunis que par la force de la Révolution.

Et un manifeste a essayé de donner le change sur les motifs vrais de ce nouveau coup d'Etat. On convoque une autre Douma pour octobre et l'on change le régime électoral en le restreignant. Cela n'est même pas conforme aux lois octroyées par le tsar puisqu'il est dit dans la Constitution d'octobre que le Conseil de l'Empire devait être consulté.

Au moment où la Conférence de la Haye se réunissait sans bruit et com-

mençait son travail dans les commissions, deux alliances étaient proclamées qui constituent à l'ouest de l'Europe une nouvelle Triple. L'Espagne, la France et l'Angleterre se garantissent leurs possessions de la Méditerranée et de l'Atlantique.

Et l'on pense que malgré toutes les protestations d'innocence, il y a là une acte nouveau de défiance contre l'Allemagne que l'on accusait de vouloir se faire des escales de charbon sur la route de l'Orient.

LE FURTEUR.

La dissolution de la Douma

La seconde Douma de l'empire russe a vécu.

Dans l'esprit du tsar et de son entourage immédiat elle avait déjà perdu toute raison de vivre en se refusant à réprimer ouvertement le projet d'attentat dirigé contre l'empereur et le gouvernement.

On sait que, pour éviter de ce prononcer sur cette question, les partis de gauche avaient quitté en masse l'assemblée avant le vote, en sorte que la motion de réprobation adoptée par l'unanimité des membres présents n'avait, en somme, recueilli que l'approbation de la droite et du centre.

Dès ce jour Nicolas II était fixé sur les sentiments de loyalisme de la majorité de gauche et sur le concours qu'il pourrait trouver auprès d'elle dans le cas d'une crise grave mettant en question et en péril le principe monarchique.

Aussi semble-t-il que le gouvernement, tout en gardant le contact avec l'assemblée qui avait perdu sa confiance, tout en continuant de se prêter en apparence à une collaboration législative avec elle ; n'eût plus désormais qu'une pensée : faire la preuve devant l'opinion qu'un groupe important de députés conspirait en vue de renverser par la force le régime impérial et que la majorité de l'assemblée était plus disposée à couvrir et à encourager ces menées qu'à aider le pouvoir à en triompher.

De là la mise en demeure adressée à la Douma d'abandonner à la justice, c'est-à-dire de livrer au gouvernement, ceux de ses membres qui étaient accusés d'avoir participé plus ou moins directement à l'organisation du fameux complot.

Le but de cette tactique était de placer l'assemblée en face de l'alternative suivante : ou bien, pour se sauver elle-même du péril d'une dissolution, elle cédait au pouvoir et autorisait la justice à poursuivre les députés suspects au gouvernement, et, en ce cas, elle se discréditait et se disqualifiait aux yeux de ses électeurs, ou bien elle se refusait à jouer ce rôle, à associer sa responsabilité à celle du gouvernement, et, en ce cas, elle proclamait, aux yeux de la cour, son impuissance ou son inaptitude à prêter au pouvoir une collaboration effective et signait son propre arrêt de mort.

La Douma, ainsi poussée au pied du mur et sentant bien que ces instants étaient comptés, puisqu'il s'agissait pour elle de choisir entre l'honneur et la vie, demanda toutefois à réfléchir avant d'arrêter ses déterminations. Elle ne pouvait autoriser les poursuites sans avoir examiné attentivement les pièces produites contre les accusés.

Le gouvernement parut se rendre à cette raison et peut-être hésita-t-il un instant.

Dernier acte de la comédie ou du drame. Pendant que les députés anxieux, angoissés se penchaient sur les dossiers, examinaient la valeur des charges relevées par la justice contre les députés qu'elle inculpait, un manifeste impérial publié dans les journaux officiels mettait fin à cet examen en supprimant la Douma qui y procédait.

C'était l'application de la manière

forte dans toute sa rigueur, mais aussi avec tous ses dangers.

Une fois engagé dans cette voie, le gouvernement ne devait plus s'arrêter aux scrupules de légalité constitutionnelle que M. Stolypine avait jusque-là opposés à ceux qui réclamaient une révision du statut électoral.

En même temps que la dissolution de la seconde Douma était prononcée paraissait une nouvelle loi électorale qui restaure ou consacre à nouveau le caractère autocratique du régime.

Le tsar déclare hautement qu'il n'est responsable de son pouvoir que devant Dieu.

« C'est Dieu, dit-il, qui nous a octroyé notre pouvoir d'autocrate ; c'est devant son autel que nous répondrons des destinées de l'Etat russe. »

D'où cette conséquence que pour réviser la loi électorale il n'est nullement nécessaire de suivre la voie législative.

« Ce n'est qu'au pouvoir qu'octroya la première loi électorale, au pouvoir historique du tsar, qu'appartient le droit d'abroger cette loi et de la remplacer par une nouvelle. »

Paroles tranchantes : situation nette.

Le tsar revient ou veut s'en tenir, après un essai qu'il a jugé malheureux, au régime de la charte octroyée, au principe de l'absolutisme.

La France fit jadis à pareille question la réponse que l'on connaît.

Que veut ou que peut faire la Russie ?

C'est le secret de demain.

Chambre des Députés

Séance du 20 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur le sucrage et le mouillage des vins.

M. le président fait connaître la nouvelle rédaction proposée par la commission pour la deuxième partie de l'article 6 : « Le sucre ainsi employé payera la taxe complémentaire prévue à l'article 5 ; la fabrication des piquettes ou boissons de marcs est interdite, sauf pour la consommation familiale, jusqu'à concurrence de 4 hectolitres par membre de la famille et par domestique ou employé attaché d'une façon permanente à l'exploitation, et nourri chez le viticulteur et au maximum de 40 hectolitres par exploitation. »

A la demande de M. Milliaux, le commencement du paragraphe : « Le sucre ainsi employé payera la taxe complémentaire prévue à l'article 5 », est repoussé par 314 voix contre 40.

M. Paul Constans demande à rétablir ce premier paragraphe par la nouvelle formule suivante : « Le sucre ainsi employé payera une taxe complémentaire de 30 fr. par 100 kilos. Cette taxe est perçue au moment de l'emploi. » L'amendement est repoussé par 348 contre 198.

La séance est levée à midi.

Séance de l'après-midi

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

Après le dépôt, par la commission de surveillance des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, du rapport annuel des opérations de cette caisse, M. le président annonce qu'il a reçu de M. Pierre Leroy-Beaulieu une demande d'interpellation sur les funestes événements que l'application illégale de la loi a provoqués dans le Midi.

M. Clemenceau, président du Conseil déclare que le gouvernement demande la discussion immédiate.

M. Aldy dit que le sang coule dans le Midi : l'heure est tragique. Il faudrait que la Chambre soit renseignée ; elle attend les explications du président du Conseil.

M. Clemenceau dit que les mandats de justice ont été exécutés sans violence : mais à Narbonne une bande de manifestants s'est portée vers la sous-préfecture.

Vers la même heure, un mouvement

identique se produisit devant le Palais de Justice de Montpellier que l'on tenta d'incendier.

Le gouvernement devait empêcher ces faits. Il a donné des instructions. M. Clemenceau donne lecture de ces instructions qui n'avaient en vue que l'exécution de mandats de justice.

Mais on a tenté d'incendier la sous-préfecture de Narbonne, les soldats ont essayé d'empêcher les apaches d'agir ; des coups de feu ont été tirés : il y a eu des blessés et un mort.

M. Clemenceau n'a pas d'autres nouvelles, il ne peut préciser d'avantage.

A Montpellier on a attaqué un poste de police ; sur 12 individus arrêtés il y a 6 repris de justice, à Montpellier il y a 15 prisonniers et la plupart sont des jeunes gens qui appartiennent à des familles engagées dans l'action antirépublicaine.

M. le président du conseil est prêt aujourd'hui, il le sera demain et toujours à rendre compte de ses actes, parce qu'il est sûr de ses sentiments. Les mesures qu'il a prises, d'accord avec ses collègues, avaient en vue uniquement l'intérêt du pays et de la République.

Il y a eu mort d'homme ; personne ne le déplore plus que l'orateur, mais il y a eu des gouvernements qui ont été réduits à des extrémités plus dures encore et qui ont trouvé un appui dans le Parlement. Le gouvernement ne demande qu'une chose, c'est à être traité par des républicains en républicain.

Après une protestation de MM. Millevoje et Aldy, la discussion de l'interpellation est renvoyée au lendemain.

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur les vins, on adopte une partie du dernier paragraphe portant que la fabrication des piquettes est interdite, sauf pour la consommation familiale.

Et la séance est levée.

Séance du 21 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre a discuté hier l'interpellation relative à la crise viticole.

M. Clemenceau donne lecture des renseignements qu'il vient de recevoir sur les affaires du Midi. M. Aldy fait un tableau des misères des viticulteurs et demande que l'apaisement soit fait le plus tôt possible.

M. Brousse parle dans le même sens. Des discours attaquant le gouvernement sont prononcés par MM. Leroy-Beaulieu, Benoist, de Ramel.

D'autres discours sont prononcés par MM. Lafferre, Combroze, Millierand.

M. Clemenceau répond à tous ces orateurs et finalement la Chambre vote un ordre du jour de confiance par 327 voix contre 224.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 juin 1907

PRÉSIDENCE DE M. ANTONIN DUBOST

M. Waddington dépose son rapport sur le projet de loi relatif à la libération anticipée de la classe 1903.

Le Sénat adopte le projet de loi portant approbation de la Convention passée entre la France et le royaume de Siam, ainsi que plusieurs projets relatifs à la création de lignes de chemin de fer et s'ajourne à mardi prochain.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

La Mutinerie de Kieff

La mutinerie de Kieff est complètement réprimée ; le commandant du bataillon mutiné a été révoqué, ainsi que plusieurs officiers. Les soldats ont acclamé le commandant de la place.

Perquisitions et Mouvements révolutionnaires

Des perquisitions ont été faites dans les chambres meublées habitées par des étudiants, dans la perspective Zabalansky. Cent trente-cinq personnes ont été arrêtées, tant hommes que femmes.

Des perquisitions ont aussi été opérées dans d'autres quartiers.

La Gazette de la Bourse dément ce soir l'information des journaux d'après laquelle la police aurait découvert le député Ozol.

Dans le canton de Doudangen, en Courlande, on a arrêté les chefs d'une vaste organisation révolutionnaire. Quatre cents individus ont été placés sous la surveillance de la police.

A Lodz, quatre débits d'eau-de-vie de l'Etat ont été pillés.

Un trus du Kaiser

Guillaume II a beaucoup de chevaux, assez pour en pourvoir tout un régiment de cavalerie. Cela coûte. Rien qu'à Berlin il en compte 240 qui nécessitent un personnel considérable : 800 palefreniers, valets d'écurie, etc.

Si l'on faisait des économies, s'est dit le Kaiser en se grattant l'oreille.

Mais il n'est pas facile pour un souverain de réduire ostensiblement son train de maison.

Seulement l'empereur d'Allemagne est ingénieux. Il imagine un truc.

L'intendant général des théâtres royaux a informé les directeurs de scène qu'ils feraient bien, pour raviver le patriotisme, de représenter des pièces militaires et qu'ils trouveraient des chevaux dans les écuries impériales. Les directeurs ont répondu que non, ils ont compris et aussitôt cinquante vétérinaires quadrupèdes ont quitté le service du Kaiser pour se rendre à Cassel, à Wiesbaden et ailleurs où il y a des théâtres subventionnés.

Le Kaiser en rit dans sa moustache.

C'est une bonne affaire et l'on sait qu'il ne les dédaigne point.

INFORMATIONS

La crise viticole

Par le service de dépêches que nous assure l'Agence Fourrier, nous avons pu jeudi publier quelques détails sur les faits graves qui se sont passés à Narbonne.

Des manifestants ont tenté d'incendier l'hôtel de la Sous-Préfecture de Narbonne.

Ils arrosèrent la porte avec du pétrole et de l'essence et mirent le feu ; mais le feu ayant été éteint, les manifestants essayèrent d'enfoncer la porte à coups de pioche ; en même temps des coups de revolver furent tirés.

Les gendarmes ont riposté.

Dans la rue, une patrouille de cuirassiers fut assaillie à coups de pierres, de chaînes, de tessons de bouteilles.

Les cuirassiers firent feu ; il y a un mort et plusieurs blessés.

Dans la nuit, les soldats firent feu sur une bande de manifestants qui écharpaient un commissaire de police.

Il y a eu 4 morts et 11 blessés ; du côté de la troupe il y a de nombreux blessés.

Ces incidents tragiques ont produit une vive émotion dans le pays.

Le calme est à peu près complet à Béziers, Nîmes, Carcassonne ; c'est dans cette ville qu'est cantonné le 7^e d'infanterie.

A Perpignan la foule s'est portée vers la Préfecture qui n'était pas gardée par la troupe et y a mis le feu ; les pompiers accourus ont été maltraités. Il leur a été impossible de manœuvrer les pompes avant l'arrivée des troupes qui ont assuré le service d'ordre, car par un excès de sauvagerie, des individus empêchaient les pompiers de porter secours. Le Préfet et sa famille étaient dans l'immeuble.

A Béziers, le 17^e a fait sa soumission au général Bailloud.

A Montpellier, quelques échauffourés ont eu lieu, il y a eu plusieurs blessés.

La situation ministérielle

L'Alliance républicaine démocratique, après avoir examiné la situation politique résultant des circonstances

mée et que ses fonctions d'ordonnance consistaient à brosser, de temps à autre la fameuse redingote grise.

Badinguet

Nous savons tous ce qu'est devenu Napoléon III... Mais qu'est devenu Badinguet, le maçon légendaire qui prêta son costume et son nom au futur empereur ?

Badinguet ? Voilà, dites-vous, un personnage peu fait pour figurer dans une rubrique mondaine...

Détrompez-vous... Badinguet, enrichi par Napoléon III après le coup d'Etat, se lança dans des opérations de terrain que les travaux du baron Haussmann devaient rendre si lucratives et mourut millionnaire.

Mais Badinguet a laissé un fils... Peu soucieux de porter un nom à la foi vaudevillesque et historique, ce fils — nous ne l'approuvons pas — se fait aujourd'hui appeler M. T... ; il habite un magnifique hôtel situé avenue des Champs-Élysées, donne des réceptions très courues et fait partie de tous les grands cercles.

Personne n'ignore, dans l'entourage de M. T..., et dans la plupart des salons parisiens, que ce petit homme actif et remuant est le propre fils de l'homme auquel le prince Louis-Napoléon dut de pouvoir s'évader du fort de Ham.

D'ailleurs, si la redingote de M. T... a oublié la blouse de Badinguet, elle n'en est pas moins souillée de plâtre... Car M. T... fait beaucoup construire.

Ajoutons que M. T... n'est pas aussi ingrat qu'on pourrait le croire, puisqu'il est bonapartiste.

actuelles, estime qu'il est du devoir de tous les républicains décidés à assurer le respect de la loi et le rétablissement de l'ordre, de soutenir le gouvernement pour défendre nos institutions démocratiques contre les violences et les intrigues de nature à compromettre le régime républicain et les intérêts de la patrie.

France Angleterre Espagne

Au moyen d'un échange de notes entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, la garantie des possessions des puissances en question n'est pas établie littéralement; mais on a seulement établi le maintien du « statu quo » dans ces régions. Certes, en cas de besoin, des contrats de garantie réciproque peuvent être conclus d'une manière formelle et des dispositions sur le libre transit des flottes de guerre pourront de même être prises. L'Autriche-Hongrie ne voit dans cet arrangement aucun sujet d'inquiétude, puisque le maintien du « statu quo » n'en sera que plus assuré.

Pour ce qui regarde l'Allemagne, l'arrangement ne blesse pas les intérêts allemands et ne va pas à l'encontre des plans allemands; ce n'est qu'au point de vue de la politique de sentiment qu'on pourrait voir peut-être s'éveiller le mécontentement de l'Allemagne; mais les cabinets de Londres, de Paris et de Madrid ont évité avec soin de formuler leur entente de manière à ce qu'on pût lui attribuer une tendance hostile contre l'Allemagne.

Le désarmement de l'Éna

Par décision de ce jour, l'infortuné Éna vient d'entrer en désarmement. Ce bâtiment devait continuer à rester armé, après la catastrophe, en vertu d'une mesure bienveillante, qui a ainsi permis de faire compter au personnel survivant, la période réglementaire et à le faire bénéficier par la suite des avancements en grade et en classe, résultant d'un embarquement complet sur un cuirassé d'escadre.

Tirage du Congo

Série 14,723, numéro 3 gagne 100,000 francs.
Série 9,088, numéro 14, gagne 1,500 francs.
Série 9,088, numéro 4, gagne 750 fr.
Série 15,344, numéro 5, gagne 750 francs.
Série 26,650, numéro 20, gagne 750 francs.

Petites Nouvelles

Le Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur vient d'arrêter le chiffre des croix qui seront attribuées aux divers départements ministériels à la promotion de juillet. Dans les militaires, il y aura un grand croix, 4 grands officiers, 30 commandeurs, 134 officiers, et 628 chevaliers, pour les civils, 2 grands croix, 3 grands officiers, 12 commandeurs, 149 officiers, 188 chevaliers. Dans la même promotion il y aura 1229 médailles militaires.

Un groupe d'oléiculteurs de Grasse adresse un appel aux oléiculteurs leur demandant de s'unir comme les viticulteurs, pour lutter contre la fraude des huiles.

On annonce de Privas, que toutes les ouvrières travaillant dans les moulins d'Aubenas, ont abandonné le travail.

Par suite d'un accident qui s'est produit au cours de ses essais de vapeur, le torpilleur 99, anglais, a coulé au large de Berry-Head. L'équipage a été sauvé.

— A la suite d'un banquet d'inauguration des nouvelles casernes qui eut lieu mardi et qui comprenait 320 convives, 250 sont tombés malades par lesquelles le général d'Armagnac, commandant le 8^e corps d'armée, qui s'est trouvé indisposé.

— L'Officiel publie un décret modifiant le décret de messidor an XII relatif aux préséances.

CHRONIQUE LOCALE

Dans le Midi

Les événements graves qui se précipitent dans le Midi ne peuvent laisser personne indifférent. La foule et la troupe sont aux prises et les dépêches qui nous parviennent annoncent qu'il y a des morts ou blessés de part et d'autre.

Que la protestation des méridionaux soit juste, nul n'y contredit; qu'il y ait mévente des vins, que cette mévente soit le fait seul de gros fraudeurs, c'est exact.

Mais le gouvernement prenait des mesures pour remédier à la misère des populations du Midi.

Pourquoi ne lui a-t-on pas fait crédit de quelques jours? Pourquoi ce mouvement de révolte qui contraignait les municipalités à démissionner, à arrêter la vie municipale?

Le gouvernement méritait mieux. Pendant plus de deux mois le gouvernement a laissé faire: bien loin de contrarier les meetings de Béziers, de Narbonne, de Carcassonne, de Perpignan, il les favorisait.

Les édifices publics étaient pavés, les Compagnies de chemins de fer accordaient aux manifestants des réductions de tarif; le ministre des finances élaborait une loi en faveur des viticulteurs, pour remédier à la crise, pour frapper les fraudeurs! Cette loi va être promulguée.

Et même est-ce que le geste de menace de Marcellin Albert fixant au 10 juin la grève des municipalités, fut suivi d'une répression quelconque? Le gouvernement avait fait dans le bon sens des maires. Il a été trompé. Mais ce n'est qu'après avoir épuisé tous les moyens de conciliation que le gouvernement s'est décidé à agir, tout au moins à empêcher les municipalités d'interrompre le fonctionnement de la vie municipale.

On sait ce qui se passe à cette heure. Perpignan, Montpellier, Narbonne sont le théâtre de drames sanglants dont les enfants d'un même pays sont les malheureuses victimes.

A qui donc vont profiter ces désordres, cette épouvantable tragédie? Quel but poursuivent les excitateurs des foules? Marcellin Albert, l'apôtre, le rédempteur (!) loin d'avoir conscience de sa responsabilité comme l'ont eue Ferroul et ses camarades, est en fuite.

Des rangs des manifestants qui jettent tessons de bouteilles, pavés, chaises à la tête des pioupious chargés de maintenir l'ordre, d'empêcher la mise à sac des Mairies, des Palais de justice, des Préfectures, s'élèvent ces mêmes cris que l'on entendait lors des inventaires: « Liberté, liberté! »

A la tribune du Parlement, Clemenceau déclarait aux applaudissements de la gauche, que parmi les manifestants arrêtés se trouvaient les fils des principales familles antirépublicaines et les inévitables repris de justice que l'on rencontre dans toutes les échauffourées.

Où s'arrêterait ce mouvement que les dépêches du jour annoncent de plus en plus violent, surtout si des troupes mutinées, comme le 17^e, met-

tent au service des malandrins fustils et battonnettes?

Mais ce ne sont pas les viticulteurs qui assiègent, incendient les préfectures de Perpignan, de Narbonne, pas plus que dans les grèves ce ne sont les ouvriers conscients de leurs revendications qui « sabotent », qui saccagent les magasins.

C'est pourquoi, en présence d'aussi tristes besognes, les viticulteurs dont les manifestations n'étaient faites que dans le but d'attirer sur leurs misères l'attention des pouvoirs publics répudieront toute solidarité avec les chenapans ou les agitateurs d'éméutes.

Et alors les responsabilités seront établies par le gouvernement républicain contre lequel s'acharnent en vain toutes les réactions.

LOUIS BONNET.

De la bonne foi s. v. p.

Comme suite à l'ordre du jour voté par l'Amicale des Instituteurs du Lot déclarant « répudier toute solidarité avec les agitateurs, rester des partisans résolus de l'association légale », etc., etc., le *Republicain* publie les réflexions suivantes:

On remarquera que ce qu'ils (les instituteurs) répudient, c'est l'action directe, le sabotage, la grève générale, la haine entre citoyens et le mépris des lois. Mais dans cette énumération où est l'antipatriotisme, cher à la C. G. T., et professé par les dévoués de l'Ecole laïque? Déjà nous avions cru pouvoir faire à la conférence de dimanche une constatation pénible.

Voilà qui n'est pas pour calmer nos inquiétudes et celles de tous les bons citoyens.

Le seul fait d'inviter M. Robelin, secrétaire général de la Ligue française de l'enseignement à parler sur l'œuvre de Jules Ferry est, ce nous semble, une manifestation suffisante pour connaître les sentiments des instituteurs du Lot sur l'antipatriotisme.

Mais il y a aussi le fait de répudier toute solidarité avec la C. G. T. qui est le foyer de l'antipatriotisme.

Si cela n'est pas assez pour calmer les inquiétudes du magistrat du Boulevard, nous le regrettons: il nous suffit de savoir que celles des bons citoyens — s'ils en ont eu sur ce point, — sont calmes.

Mais ceux-là sont de bonne foi.

L. B.

Comité cantonal

Le Comité Républicain cantonal se réunira dimanche 23 juin à 3 heures du soir, dans une salle de la mairie de Cahors.

Les comités communaux sont invités à désigner les délégués pour assister à cette réunion pour laquelle il n'est pas fait de convocations individuelles.

Ordre du Jour :

Elections cantonales.

Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen

Les membres de la section de Cahors de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen sont priés d'assister à la prochaine réunion générale qui aura lieu le dimanche 23 juin 1907 à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie de Cahors.

Ordre du jour :

Congrès de Bordeaux;
Admissions;
Affaires diverses.

Le Président,
DOSMANN.

Syndicat du Commerce et de l'Industrie

Les membres du Syndicat du Commerce et de l'Industrie de Cahors sont priés d'assister à la réunion qui

aura lieu au siège social, à huit heures 1/2 précises du soir, samedi 22 courant.

Le président,
J. CALMEJANE-COURSE.

TRAVAUX PUBLICS

M. le Ministre des Travaux publics vient d'adresser la lettre suivante au dévoué sénateur du Lot, M. Cocula:

Monsieur le Sénateur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous informer, les fonctionnaires du Contrôle ont été chargés d'examiner votre demande tendant au maintien, en hiver, dans l'intérêt du service postal de l'arrêt à la gare de Rocamadour de l'express 23, qui franchit à 5 heures 45 du matin.

D'après l'instruction, la marche de l'express 23, qui avait été difficile pendant la saison d'été 1903, a continué d'être très irrégulière en hiver; les retards de ce train, sont par suite des croisements et des correspondances, une des principales causes des déshéurements des trains dans la région de Capdenac.

Aussi un certain nombre de mesures vont-elles être prises, au prochain service d'été, pour régulariser le dit express. Si ces mesures donnent le résultat que l'on en attend, on pourra maintenir l'hiver prochain, l'arrêt de Rocamadour. Dans le cas contraire, il serait nécessaire de rechercher de nouveaux moyens d'alléger le train 23, et un stationnement supplémentaire devrait être évité.

J'estime, dès lors, avec les fonctionnaires du Contrôle, qu'il est préférable d'ajourner toute décision sur la question jusqu'au moment où la Compagnie d'Orléans présentera ses propositions pour le service d'hiver.

Vous pouvez d'ailleurs être certain que mon Administration reprendra alors l'examen de l'affaire avec le vif désir de vous donner satisfaction.

Agreez, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre des Travaux Publics,
Des Postes et des Télégraphes
Louis BARTHOU.

Brevet élémentaire

129 aspirantes se sont présentées. — 57 ont été déclarées admissibles aux épreuves de la 2^e série et 55 définitivement admises. — Ce sont par ordre alphabétique:

MM^{les}

Alibert, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Andrieu Dorothee, de St-Céré.

Andrieu Marie, de Figeac.

Augué, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Basit, de l'école supérieure de St-Céré.

Bélibio, de Cahors (école de la rue Fénelon).

Bergues Agnès, de l'école de Cazals.

Beriot, de l'école supér. de Gourdon.

Blat, de l'école de Gramat.

Bourjade, de Montdourme.

Boutet, de l'école de Castelnaud.

Bouzou, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Boyé, de Villeneuve-sur-Lot (école du quartier St-Etienne).

Brû, de l'école supér. de St-Céré.

Cabanel, de l'école supér. de Gourdon.

Calabrézi, de Cahors (école de la rue Fénelon).

Calvet, de l'école supér. de Montcuq.

Cappal, de l'école de Gramat.

Carles, de l'école de Vayrac.

Chabaud, de l'école supér. de Gourdon.

Colonges, de l'école supérieure de Villefranche.

Dalgay, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Daynac, de l'école supér. de Gourdon.

Delmond, de l'école supér. de Tulle.

Delord, de l'école supér. de Montcuq.

Duizidou, de Figeac (cours comp.).

Durou, de l'école supér. de Montcuq.

Faral, de l'école supér. de St-Céré.

Gachie, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Gizard, de l'école supér. de Montcuq.

Granouilhac, de l'école supérieure de St-Céré.

Guiral, de l'école supér. de Montcuq.

Janoueix, de l'école supér. de St-Céré.

Jouffreau Marie-Louise, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Labarthe, de Cahors (école du Boul. Gambetta)

Laborde, de l'éc. sup. de Montcuq.

Lachaise, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Lagarde Alice, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Lagarde Marie, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Lahille, de l'école supér. de Montcuq.

Laplanché, de l'école de Martel.

Lavernhe, de St-Céré.

Mergier, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Monrayssé, de l'éc. sup. de Montcuq.

Paringaux, de Cahors.

Paulhac, de Latronquièrre.

Penchenat, de l'éc. sup. de Montcuq.

St-Martin, de l'école d'Aubin.

Sals, de Figeac (cours complém.).

Saurie, de l'école supér. de Gourdon.

Soulie, de l'école d'Aubin.

Tabel, de Souillac (cours complém.).

Théron, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Todd, de Cahors.

Villadiou, du Collège de jeunes filles de Cahors.

Concours National de Limoges

Voici les prix remportés à ce concours par les propriétaires du Lot:

Produits agricoles (vins)

Médaille d'or: Syndicat agricole du Lot.

Produits Agricoles (Semences)

Médaille d'or: Laurent Alphonse, marchand grainier à Cahors.

Matériel d'enseignement agricole
Médaille d'argent: Laurent Alphonse, à Cahors.

Produits divers (mastic à greffes, insecticide, etc.)

Laurent Alphonse, à Cahors.

ESPECE OVINE

RACE DES CAUSSES DU LOT

Mâles

1^{er} Prix: 120 fr.

Henras et Brel à Raux

Femelles

2^e Prix: 80 fr.

Henras et Brel à Raux.

3^e Prix: 50 fr.

Mazières à Labastide-Marnhac.

Prix d'ensemble

Objet d'art:

Henras et Brel à Raux.

RACE POITEVINE

Mâles

Prix supplémentaire: 30 fr.

Henras et Brel à Raux.

Femelles

Prix supplémentaire, 40 fr.

Henras et Brel à Raux.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 15 au 22 juin 1907

Naissances

Marie-Louise Jeanne, impasse Cardallac.

Coudere, Maurice-Auguste-Louis, rue Lastié, 30.

Publications de Mariage

Tourriol, Jean-Ernest, employé à la Préfecture et Soulié, Hélène, s. p.

Andrieu, Alfred, cultivateur et Henras, Marie, s. p.

Mariage

Soubié, Julien, sellier et Gaubert, Amélie-Marguerite, s. p.

Décès

Delbreil, Guillaume, gendarme en retraite, 64 ans, faubourg Labarre.

Barthes, Jean, peintre, 33 ans, Place Clément-Marot, 1.

Cassé, Henriette, s. p., 60 ans, épouse Richasse, rue des Boulevards, 19.

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier:

Paris 21 juin 1 h. 15 s.

A Béziers

Révolte du 17^e d'infanterie

Une dépêche de Béziers annonce que le 17^e d'infanterie s'est mutiné;

caporaux et soldats ont quitté la caserne d'Agde secondés par la population et ont quitté la ville à minuit avec armes; ils sont arrivés à 6 heures du matin à Béziers, et ont campé sur la promenade près du Théâtre.

La foule leur a apporté des vivres et de la paille sur laquelle ils se sont couchés après avoir formé les faisceaux.

Les soldats ont refusé de réintégrer la caserne de Béziers tant que le 81^e d'infanterie y sera.

D'autres dépêches ajoutent que le 17^e a menacé de tirer contre le 81^e qui voulait le ramener dans l'ordre.

Les soldats mutinés vont être logés au Théâtre en attendant la réponse du gouvernement au sujet de la demande de grâce en leur faveur adressée par le Comité viticole.

* *

Télégrammes reçus aujourd'hui:

Paris, 22 juin, 9 h. 13 m.

Marcellin Albert arrêté?

Le bruit a couru que Marcellin Albert aurait été arrêté: au ministère de l'intérieur on déclare n'avoir aucune confirmation de cette information.

La soumission du 17^e

Le général Bailloud est allé à Béziers parlementer avec les mutins du 17^e d'infanterie. Il a promis la plus grande bienveillance si les troupes regagnaient Agde par chemin de fer. Les mutins ont accepté.

A Montpellier

Une légère manifestation a eu lieu à Montpellier: la troupe a dispersé la foule sans incident.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Les Junies

Election municipale complémentaire. — Dimanche dernier, il a été procédé au dépouillement du scrutin pour l'élection d'un conseiller municipal, en remplacement du regretté M. Solmiac, maire, décédé.

Ce dépouillement a donné les résultats suivants:

MM. Louis Solmiac, notaire, républicain radical, 61 voix; Pierre Bris (passé à la réaction), 61; Jouffreau, 8.

Le nombre des suffrages exprimés étant de 130, la majorité absolue était de 65.

Il y a donc lieu à un ballottage qui s'effectuera dimanche prochain 23 juin. Nous espérons que tous les républicains sauront, en cette occasion, faire leur devoir en votant pour M. Solmiac. Dans notre commune comme dans le reste de la France, il est grand temps que les électeurs républicains se ressaisissent et manifestent leur attachement à un gouvernement qui mérite toute leur confiance et dont la protection leur sera si souvent nécessaire.

Luzech

Election au conseil général — M. Pendaries, candidat radical à l'élection du conseil général dans le canton de Luzech, organise pour le dimanche 23 juin les réunions suivantes:

à Belaye à 10 heures 1/2 du matin.
à Albas à 2 h. 1/2 de l'après-midi.
à Anglars Juillac à 4 heures. 1/2
à Luzech à 8 heures 1/2.

Empoisonnement. — La nommée B..., avait mangé des fraises au dîner du soir, mercredi dernier.

Pendant la nuit, elle fut torturée par de violentes douleurs et par des vomissements fréquents. C'était un commencement d'empoisonnement provoqué par le sulfate de cuivre qui avait atteint les

MODESTE MIGNON

Par H. DE BALZAC

Non, non, toute lettre anonyme est une mendicant ! Et quelles exigences ! Ecris à cette petite personne, en supposant qu'elle soit jeune et jolie, et tu verras ! Tu n'auras pas autre chose à faire. On ne peut raisonnablement pas aimer toutes les femmes. Apollon, celui du Belvédère du moins, est un élégant poitrinaire qui doit se ménager.

— Mais quand une créature arrive ainsi, son excuse doit être dans une certitude d'éclipser en tendresse, en beauté, la maîtresse la plus adorée, dit Ernest, et alors un peu de curiosité...
— Ah ! répondit Canalis tu me perdras, trop jeune Ernest, de m'en tenir à la belle duchesse qui fait mon bonheur.

— Tu as raison, trop raison, répondit Ernest.

Néanmoins le jeune secrétaire lut la lettre de Modeste, et la relut en essayant d'en deviner l'esprit caché.

— Il n'y a pourtant pas là la moindre emphase, on ne te donne pas du génie, on s'adresse à ton cœur, dit-il à Canalis. Ce parfum de modestie et ce contrat proposé me tenteraient...

— Signe-le, réponds, va toi-même jusqu'au bout de l'aventure, je te donne là de tristes appointements, s'écria Canalis en souriant. Va, tu m'en diras des nouvelles dans trois mois, si cela dure trois mois...

Quatre jours après, Modeste tenait la lettre suivante, écrite sur du beau papier protégée par une double enveloppe, et sous un cachet aux armes de Canalis.

II

A MADEMOISELLE O. D'ESTRE-M.

« Mademoiselle,

» L'admiration pour les belles œuvres à supposer que

fraises au moment du sulfrage de la vigne.
Des soins pressés furent prodigués à l'imprudent qui est aujourd'hui complètement remis de son indisposition.
En cette époque de l'année, si l'on veut éviter des accidents qui peuvent être funestes, il est nécessaire d'avoir la précaution de bien laver les fruits qui peuvent être souillés par les brouillards cupriques qu'on répand actuellement sur la vigne.

Castelfranc
Retrait de candidature. — Par une lettre adressée à M. Pendaries, candidat radical à l'élection du Conseil général dans le canton de Luzech, M. Pagès, conseiller d'arrondissement, qui avait posé sa candidature à cette élection, fait connaître son intention de se retirer de la lutte.
M. Pagès déclare que sa décision est dictée par son état de santé.

Villesèque
Fête locale. — La fête de Villesèque qui aura lieu dimanche 23 et lundi 24 juin, promet d'être, cette année, particulièrement brillante. Parmi les nombreuses attractions qui composent un programme des mieux compris, une initiation nous permet d'annoncer pour dimanche soir une grande surprise.
Les nombreux étrangers qui chaque année, se rendent à Villesèque, y rencontreront, comme toujours l'accueil le plus cordial.

Puy-l'Évêque
Comice agricole. — Les membres du Comice agricole du canton de Puy-l'Évêque sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu le dimanche 23 juin, à deux heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, à la mairie.
Ordre du jour : Concours de 1907 ; versement des cotisations.

Sauzet — Dimanche M. Pendaries, candidat au Conseil général dans le canton de Luzech a fait une réunion publique à Sauzet.
Il a développé son programme radical et a été très applaudi.

Montcabrier — La foire du 14 juin a été assez importante.
Albas. — Dimanche une femme de 78 ans a tenté de se suicider en se précipitant par la fenêtre ; elle a été sérieusement blessée.
Aujols. — La fête des écoles organisée dimanche a été très brillante.

Montcuq — La foire du 30 juin aura lieu le 29 ; celle du 14 juillet aura lieu le 13.
Cours. — Mardi on lui lie les osbeques de M. Joules, ancien maire de Cours ; une foule énorme a accompagné cet excellent citoyen à sa dernière demeure.

Tour-de-Faure — Le Conseil municipal a fixé à 20 francs le prix annuel de location du presbytère.
Blars. — Le Conseil municipal a arrêté à 175 francs le devis des travaux de réparation à l'école.

Arrondissement de Figeac
Bretenoux
Comité radical démocratique. — Le Comité radical démocratique de Bretenoux, affilié au Comité exécutif de Paris, a tenu dernièrement sa séance générale.
Son président, M. Masfrand, a proposé comme président d'honneur du Comité le sympathique député M. Bécays qui a été élu à l'unanimité.

Puybrun
Dispenses des 28 et 13 jours. — Jusqu'à ce jour, notre Maire au bras long s'est fait par son audace une certaine renommée au sujet des dispenses de 28 et 13 jours, ce qui a contribué à lui conserver quelques voix de majorité ; au moment où vont avoir lieu les appels pour les périodes d'exercices, il est bon de remettre les choses au point. Les demandes de dispenses à titre de soutien indispensible de famille sont les seules qui doivent être remises au Maire, dont le rôle est restreint : Voici ce que dit la loi à ce sujet :

A. 41 — Chaque demande à titre de soutien indispensable de famille est appuyée d'un relevé des contributions payées par le réclamant ou PAR SES ASCENDANTS, certifié par le percepteur, et d'un avis motivé de trois citoyens résidant dans la commune, faisant partie de la réserve, et jouissant de leurs droits civils et politiques. Le Maire soumet les demandes au conseil municipal, qui émet un avis motivé. Les dossiers de demandes, annotés, sont envoyés par le Maire au Préfet.
Le rôle du Maire consiste donc simplement : 1° à présenter les demandes au conseil, 2° à les transmettre au Préfet. — Si donc le nôtre a prétendu que certaines dispenses étaient dues à sa haute influence, il a bluffé selon sa louable habitude ; les dispenses sont accordées à raison de 6 0/0 des appels ; si donc certains propriéaires ont été dispensés au détriment de plus méritants, ce ne peut être qu'à l'aide d'exactes rapports, et ce dilemme se pose : M. le Maire donne des renseignements exacts, et on ne lui en doit aucune reconnaissance, ou il simule et il se rend complice d'une grave injustice ; d'autre part, pour que les demandes soient prises en considération, elles doivent être parvenues au général Comm' la subdivision 20 jours au moins avant la date de convocation ; à cette date le dossier est encore à la mairie comme le fait s'est produit pour certains Maire négligents ; la demande ne risque pas d'obtenir satisfaction.
Quant aux demandes de dispenses d'autres titres, et aux demandes de dévancement ou ajournement d'appels, le Maire n'a rien à y voir ; elles doivent être remises par l'intéressé à la gendarmerie 20 jours au moins avant la date de convocation ; elles sont accor-

dées très largement (22 0/0 pour les surés), mais cette proportion est largement dépassée car il arrive qu'à chaque période les manquants pour cause d'ajournement sont remplacés par les ajournés des périodes précédentes et par ceux qui ont devancé l'appel, et que le quantum est presque atteint.
Quand M. le Maire se targne de sa grande influence pour faire obtenir des dispenses ou suris, il bluffe donc : c'est du battage.

Figeac
Concours musical. — Bien que renvoyé au 7 juillet prochain, le concours musical organisé dans notre ville, à l'occasion de l'inauguration du monument des combattants de 1870 1871, obtiendra le plus vif succès.
Les nombreuses sociétés qui devaient s'y rencontrer le 23 juin se sont toutes données rendez-vous pour le 7 juillet. La lutte promet d'être vive et intéressante tant par le nombre que par la qualité des concurrents. Ce sera un véritable régal pour les fervents de l'art musical et pour les nombreux étrangers qui se rendront en foule à nos brillantes fêtes.

Un jury de choix, présidé par M. Crocé-Spinelli, grand-prix de Rome, directeur du Conservatoire de Toulouse, un règlement et une organisation qui ont valu au comité l'approbation et les éloges de tous les grands journaux musicaux, donneront aux sociétés les garanties de justice et d'équité qu'elles sont en droit d'attendre d'un concours sérieux, dont le seul et unique objet est la glorification de l'art pur.
Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que notre jeune compatriote, Mlle Sals, de l'école de Figeac, a subi avec succès les épreuves du Brevet élémentaire à Cahors. Félicitations à la jeune lauréate.

Aynac
Future campagne Cadiergues-Armand. — Passant un de ces jours à Lacapelle-Marival à une heure avancée de la nuit, comme j'arrivais en face le cabinet du docteur Cadiergues j'y vis une lumière qui m'impressionna singulièrement. Qu'est ceci me dis-je ? Quelque malade peut-être.

Poussé par la curiosité je m'approchai de la fenêtre et regardai à l'intérieur. Ce que je vis, c'était le docteur Cadiergues en train de discuter avec son ami Armand, le tabellion. Je me blottis contre le mur et écoutais leur conversation.
— Comme ça dit Armand, après avoir été battu aux élections législatives, vous voulez vous représenter au Conseil général.
Cadiergues. — J'en avais bien l'idée, qu'est-ce que tu m'en dis ?
Armand. — Que voulez-vous que je vous dise, c'est à votre décision, mais être battu à la députation et se représenter au Conseil général, c'est à mon avis mince consolation. J'avais bien raison, quand je vous disais après l'échec de Mai, que faute de grives on mange des merles.

Cadiergues. — Que veux-tu ? Il me faut un siège il me faut quelque honneur, je ne puis vivre sans ça.
Armand. — Cela se peut, mais il me semble cependant, que vous avez bien vite oublié la terrible mésaventure qui vous advint après les élections législatives, elle pouvait cependant compter pour une fois.
Cadiergues. — Tu as bien raison ma foi. N'importe coûte que coûte je veux être conseiller général.
Armand. — Vous pouvez bien avoir quelque chance ; mais le fils Laparra est là ; et l'on pourrait bien vous jouer le même tour qu'en 1895. Prenez garde à l'échec.

Cadiergues. — C'est assez se moquer de moi, finissons-en ! M'es-tu dévoué ?
Armand. — Vous savez que je vous suis dévoué, vous en avez eu des preuves ce me semble dans la dernière campagne. Ne vous rappelez-vous plus d'Aynac ?
Cadiergues. — C'est vrai, tu as fait à toi seul assez de potin pour trente, mais cela ne nous a pas réussi.
Armand. — Que voulez-vous, c'est bien malheureux de se donner tant de peine pour rien. Vous avez remporté une veste en 95, une jaquette en 1906, ce coup-ci ce sera peut être un grand pardessus, mais je vous conseille tout de même d'essayer, vous serez toujours bien habillé.

Cadiergues qui ne peut s'empêcher de rire. — Farceur va, auras-tu bientôt fini de me blaguer ?
Armand. — Je ne vous blague pas, je vous prédis ce qui pourrait vous arriver je n'aime pas à cacher ma pensée vous le savez bien.
Cadiergues. — Il y a longtemps que tu m'en donnes des preuves ; mais adieu, ça pourra ! Tu consens donc à faire campagne pour moi ?
Armand. — Pour sûr.
Cadiergues. — Très bien, tu vas donc au premier jour faire la tournée dans les communes, écoute bien les explications que vais te donner.
Armand. — Parlez, je vous écoute.
Cadiergues. — Quand tu passeras dans des communes cléricales, fanatisées pour ainsi dire comme Aynac, ta première visite, tu la feras chez le curé Tu lui diras de prier Dieu pour moi et de me recommander au confessionnal.
Tu lui diras surtout de ne pas tant crier en chaire, car aux élections de Mai, c'est le bavardage des curés qui a été cause de mon échec. Tu iras ensuite trouver M. le comte de Toulouse et tu lui diras si cet homme de bien ne peut pas te prêter son nom pour faire un pèlerinage à Lourdes en ma faveur.
Armand. — C'est compris, je suivrai ponctuellement vos ordres.

Cadiergues. — Ce n'est pas tout, écoute encore. A Ruycres tu auras de même. M. d'Archimoles est pour moi, il tient la commune, il la fait marcher au doigt et à l'œil. C'est ce qu'il me faut j'aurais tous les suffrages.
Armand. — Peut-être ! Il y a bien quelques fortes têtes, tous ne sont pas si imbéciles comme vous les supposez.
Cadiergues. — Ils sont bien rares ! Enfin, à Thémines M. Lacarrière, aurait peut-être voulu se présenter et il se

pourrait qu'il soit un peu froissé, mais tu plaideras ma cause de ton mieux, tu lui expliqueras les raisons qui me poussent à agir, je suis sûr qu'il marchera. Le curé lui aussi est un rude politicien et il est pour moi. Il écrira de belles tartines dans la « Défense » qui décideront de mon avenir.

Armand. — Ah bien oui, ils sont frais articles ! Oh là là !
Cadiergues. — St-Maurice sera aussi pour moi, M. Ferrand est mon ami.
Armand. — Eh oui, mais c'est qu'il n'est plus maire ; et les électeurs sont très contents de ne plus l'avoir.
Cadiergues. — N'importe, écoute encore. Dans les autres communes que je ne connais pas, tu auras de ton mieux, je te donne pleins pouvoirs. Tu sais que j'ai en toi une entière confiance.
Armand. — Je t'achèterai de la mériter, vous pouvez compter sur mon dévouement.
Comme le jour commençait à paraître, nos deux hommes qui tenaient à ce que leur réunion fut secrète échauffèrent une cordiale poignée de main et se séparèrent.

G. D. J. de N.

Figeac — La foire du 15 a été très importante.
— Le 23 juin aura lieu la fête de la Fédération nationale de la libre pensée.
— Divers vols ont été commis le jour de la foire.
Latronquière. — Les fêtes du 23 juin s'annoncent très belles ; rien n'a été épargné pour leur donner plus d'éclat.
Cajarc. — Le nommé S... s'est blessé grièvement à la main, en conduisant un tombereau.
Boussac. — Les 29, 30 juin et 1^{er} juillet, grandes fêtes dans notre commune ; le programme est très bien composé.
Givac. — Le 23 juin le Conseil procédera à l'élection du nouveau maire.
St-Céré. — Le Conseil municipal s'est réuni dimanche dernier.

Arrondissement de Gourdon
Gourdon
Grandes fêtes de la St-Jean. — Programme des 29, 30 juin et 1^{er} juillet : Samedi 29 juin, à midi salves d'artillerie, grande foire hermisse ; à neuf heures, feu de joie, place de l'Hôpital ; retraits aux flambeaux, bal sur les allées de la République.
Dimanche 30 juin. — A l'aube, salves d'artillerie ; de huit à dix heures, réception des sociétés, à la gare, par l'Union musicale, l'Orphion gourdonnais et la Commission des fêtes ; entrée et promenade en ville en musique ; grand festival artistique ; à trois heures et demie, défilé des trois cents exécutants, avec le concours de voitures, bicyclettes et ombrelles fleuries (80 francs de prix) ; bataille de fleurs et de confetti. Itinéraire : départ, avenue Gustave-Larroumet, Boulevard de la Sous-Préfecture, avenue Cavaignac, avenue Gambaite et tour de ville ; à cinq heures, concerts donnés par les sociétés musicales sur les différentes places de la ville.

Fête de nuit. — Illumination des avenues, boulevards et promenades, brillant feu d'artifice, retraite aux flambeaux par toutes les sociétés réunies ; distribution des récompenses, allées de la République ; grand bal sur les allées de la République, bataille de confetti.
Lundi 1^{er} juillet. — A huit heures et demie, réception de la société de gymnastique la Gaillarde de Brive, jeux et amusements divers ; à deux heures, tirage de la tombola ; de quatre heures à six heures, place de la gendarmerie, exercice divers exécutés par la Gaillarde ; à huit heures et demie, concert donné par l'Union musicale et l'Orphion gourdonnais ; bal sur les allées de la République.

Reilhaguet
Lettres anonymes. — Les fabricants de lettres anonymes sont informés que l'on vend toujours à Reilhaguet du papier, de l'encre, des plumes et des timbres-poste et qu'ils n'ont pas besoin de se déplacer pour expédier leurs lettres à Paris, le facteur faisant sa tournée quotidienne.
En attendant de nouveaux écrits, nous leur crachons au visage et c'est tout ce qu'ils méritent, car ils sont les membres les plus lâches de la société. Ils n'ont pas le courage de signer leurs mensonges, car ils sont de cette race de vipères, bien qualifiée par le Christ, dont ils se targuent d'être les fidèles disciples et ce n'est pas sa morale qu'ils mettent en pratique, mais bien celle de ces jésuites à robe longue et à robe courte qui ont adopté cette fameuse maxime de Loyola « La fin justifie les moyens. »
A bon entendeur, salut !!!
GOULOUËS Urbain, COUNORD.

Ouf ! ça y est ! Interdiction générale à Reilhaguet.
Cahors, le 2 juin 1907.
M. le Maire, M. Besombes me fait connaître qu'il est obligé de quitter le presbytère de Reilhaguet dans les conditions que vous connaissez. En conséquence j'ai le devoir d'interdire l'exercice du culte dans l'église de Reilhaguet et j'ai le devoir de vous faire connaître cette interdiction.
Je prévient M. le curé de St-Projet qu'il demeure chargé des intérêts religieux de la paroisse de Reilhaguet. Il sera à la disposition des malades qui pourraient avoir besoin de son ministère. S'il se produit à Reilhaguet quelque décès, un prêtre, prié à cet effet, accompagnera le corps au cimetière, mais sans aucune cérémonie religieuse à l'église.
Agréez, etc.

† V. ONÉSIME, év. de Cahors.
Voilà qui est bien trouvé pour l'inauguration des enterremens civils.
Eh ! M. Onésime, vous auriez voulu que le Conseil municipal se mit à vos genoux et implorât son pardon pour avoir voté l'expulsion d'un prêtre qui a eu le toupet d'offrir 1 franc de loyer

(lettre du 22 février 1907). Oubliez donc que l'an mille est passé.
Quel rapport, en effet, existe-t-il entre le loyer d'un presbytère, exigé par la loi et les pratiques religieuses offertes à la divinité dans un temple qui lui est consacré ?
Vous nous montrez bien ainsi que vous n'avez absolument aucune croyance à toutes ces histoires que préchent vos orâtres et que les prières que vous marmottez tous ensemble ou que vous chantez en présence d'une famille en deuil, ne sont qu'une vaste exploitation. Le plus clair résultat de vos orâmes est n'est-ce pas, les petites pièces qui tombent dans vos porte-monnaie.

Voilà donc les enterremens civils établis par vous ; car que ce soit un homme revêtu d'une soutane ou ceint d'une écharpe il n'y a pas grande différence dans vos idées et vos croyances, puisque, de par votre autorité vous déclarez que le pauvre chrétien qui aura eu le malheur de partir pour le monde inconnu, ne pourra faire une petite station dans ce temple d'où vous avez expulsé votre chef, le 2 juin.
Allons, mon bon évêque, on serait tenté de croire que vous perdez la foi et que vous abandonnez très bien dans les idées modernes : balivernes toutes ces cérémonies religieuses, balivernes toutes ces prières pour les morts, parce que le Conseil municipal n'a pas voulu adhérer à la proposition Besombes.
Demandez donc à l'Esprit-Saint un 10^e don afin qu'il vous inculque l'idée que nous ne sommes plus dans les temps reculés et Reilhaguet se consolera très bien de votre ordonnance en attendant que le pape Sarto vous adresse de nouvelles instructions.
Pénétrez-vous bien de cette idée que par votre interdiction vous ne gênez nullement les indifférents en matière religieuse et que vous punissez tout simplement les vrais croyants et les fanatiques.

Salviac
La foire. — A cause des fenaisons, notre foire n'a pas eu l'importance désirée, il s'est néanmoins traité bon nombre d'affaires sur les bœufs de travail et les moutons pour l'élevage ; les bêtes grasses de ces catégories se sont toutes vendues mais lentement et en légère baisse.
Beaucoup d'oisons écoulés à de bons prix.
Peu de jardinage.
La volaille, toujours très chère, a été vite enlevée.
Le ble a valu de 20 à 21 fr. l'hect.
On s'entretenait beaucoup des affaires du Midi et certains réactionnaires jubilaient de voir l'effervescence qui règne dans les quelques départements viticoles, ils espéraient, ces bons apôtres, que ce mouvement renversera la Guesse ; d'aucuns annoncent déjà que les Prussiens vont envahir la France ; quels patriotes !!

Rouffillac — Le Conseil municipal a fixé à 30 francs le prix de location du presbytère.
Labastide-Murat — Laj-une Victroline L... a été victime d'un attentat de la part du jeune Vitrac qui a été arrêté.
Gourdon — Du 1^{er} au 15 juin, il y a eu 2 naissances, 1 mariage et 5 décès.
Souillac — Deux alliénés évadés de l'asile de la Sallette ont été arrêtés.
— Du 1^{er} au 15 juin, il y a eu 2 naissances, 1 mariage et 1 décès.
Vayrac — La foire du 17 juin a été importante.

Chez nos voisins
Lot-et-Garonne
FUMEL
Conférence publique
La Fédération Nationale de la Libre-Pensée, mission laïque du Sud-Ouest, à Fumel, organise pour le 25 juin à 8 h. 1/2 du soir, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, une grande conférence publique et contradictoire.
Organisée sous les auspices de la Libre-Pensée de Fumel-Monsempron, avec le concours du citoyen C. Kosciuszko, membre du Conseil interdépartemental.
Sujet traité : *L'œuvre de la Libre-Pensée*.
Les dames sont spécialement invitées.

Rizette
Avec la certitude que personne ne m'en voudra de raconter une histoire vraie, je me hasarde encore à braver l'intolérance des cléricaux, et le bas égoïsme de ceux qui ne souffrent pas.
Ce nom de Rizette, franc comme un baiser d'amoureux, est le plus agréable des prénoms, que l'imagination ait pu appliquer à une jeune fille, que les regards connaisseurs considèrent être, le plus joli et le plus fin visage d'une localité qui a beaucoup de rapports avec la nôtre.
Cette douce physionomie sans égale, qui fait chanceler sur leurs vieux jarrets les septuagénaires ramollis, qui fait se gonfler, pour se rendre parents, les déprimés entre deux âges ; intimide les jeunes au point de leur faire fausser l'interminable faux-col, qui sert de trait d'union entre une tête comme tout le monde, et un corps bâti.... ouci.... ouci.
Rizette possède un cœur incomparable et, quoique toujours le rire entr'ouvre ses lèvres vermeilles, je vous affirme qu'il y a beaucoup de sérieux bonté et de généreuse sympathie, dans ce rire qui raisonne comme un choc de petits verres en joyeuse compagnie.

Cette petite personne aux cheveux ébouriffés, à des yeux profondément noirs, des yeux qui voient passer indifféremment un évêque qui à l'air de ne pas trop mal se porter, des yeux qui deviennent tristes et rêveurs quand passe le cortège des malheureux, où l'on ne se porte pas aussi bien que dans la catégorie des prélats de l'église romaine.

Rizette est riche, elle fait partie de ceux qui s'intitulent l'élite du grand monde dans nos bourgades campagnardes. Elle est née parmi ceux qui regardent de bien haut la servante accroupie qui lave leur linge... ; mais elle a su s'émanciper des sots préjugés qui bourgeoisent si difficilement, et sans aucune fertilité, elle cause à tous, sans exiger les hommages d'une souveraine.
Sur les femmes et sur les hommes, voici une de ses appréciations :
Aller à la messe, est une habitude qui branle la tête de vieillesse, c'est une ancienne coutume qui met du temps à mourir, parce qu'elle est l'unique sortie des femmes.
Aller à la messe, mais c'est le plus agréable de mes plaisirs ; c'est le caquetage permis avec des amies éloignées, et, c'est aussi parfois un long somme, quand le sermon de notre curé s'éternise sur les méditations de Jésus Christ dans le jardin des Oliviers.
Comme toutes mes compagnes, sans dévotion, je vais à la messe. Et, comme je sais que la coquetterie ne peut être un péché du moment que le curé s'incline très bas devant moi, qui suis bien mise et qu'il reste figé dans sa sainte raideur, quand une pauvresse trempe ses doigts dans le bénitier ; je vous avoue, que chaque dimanche je vais à la messe avec bonheur, et avec le secret espoir, que mes toilettes et les plumes de mon chapeau seront beaucoup plus admirées que la pique du sursoutien et la démarque du sacristain.
La politique entraîne très peu Rizette. Elle n'a qu'un goût des plus modérés, pour les étonnantes transformations, que produit dans les cerveaux le breuvage politique.
Tenez, me disait-elle, voir batailler d'une façon si peu désintéressée, les gens qui n'ont besoin de rien et qui veulent gouverner notre commune, cela me fait mal au cœur, quand je suis lasse de laisser éclater mon rire !
Combien est faible l'esprit qui gîte dans cet individu qu'on appelle l'homme. Combien son caractère démontre qu'il n'en a pas du tout.
On parle des femmes ?... Mais voyez donc, ma chère, les hommes quand ils font de la politique ?
Ils usent jusqu'à son dernier fil, la corde des combinaisons sans pouvoir tomber d'accord. L'un est trop autoritaire, l'autre ne l'est pas assez. Jean est d'un républicanisme trop rouge, Pierre est d'un républicanisme si pâle qu'il déteint en réactionnaire.
Ils se brouillent, ils se disputent, ils se provoquent. Leur sommeil est troublé par des rêves étranges. Quand ils dorment, ils se battent en duel pour leur cause ; pistolets, fleurets et sabres sont à la merci de leurs songes bourgeois.
Où dirait que la politique, est une fée invisible et très experte, qui tient dans ses doigts agiles, la ficelle qui fait danser les hommes comme des pantins, sitôt que survient une période électorale.
La veille du vote, ça chauffe ! Ils se brouillent, se redispotent, se reprovoquent et attendent le sommeil pour se battre en rêve. Les amis deviennent adversaires, les adversaires deviennent amis, et après de nombreux chamaillages, ces pauvres hommes rudement malades, s'en vont se coucher et se laisser bercer par les amours politiques qui décorent le vide de leur cerveau, et leur soufflent l'espoir que demain ils seront conseillers municipaux ou tribuns populaires, portés dans un char de triomphe au milieu des acclamations frénétiques de tous les fumelois en délire.
C'est tout. Aussi bien que possible je vous transmets ce que Mlle Rizette a bien voulu me conter.

CLAIRETTE.
GRANOU (Corrèze)

1907 EXPOSITION DE BORDEAUX 1907
Internationale. Maritime. UNIVERSELLE
M. le PRÉSIDENT de la RÉPUBLIQUE visitera l'Exposition les : 29, 30 Juin et 1^{er} Juillet

Rizette est riche, elle fait partie de ceux qui s'intitulent l'élite du grand monde dans nos bourgades campagnardes. Elle est née parmi ceux qui regardent de bien haut la servante accroupie qui lave leur linge... ; mais elle a su s'émanciper des sots préjugés qui bourgeoisent si difficilement, et sans aucune fertilité, elle cause à tous, sans exiger les hommages d'une souveraine.
Sur les femmes et sur les hommes, voici une de ses appréciations :
Aller à la messe, est une habitude qui branle la tête de vieillesse, c'est une ancienne coutume qui met du temps à mourir, parce qu'elle est l'unique sortie des femmes.
Aller à la messe, mais c'est le plus agréable de mes plaisirs ; c'est le caquetage permis avec des amies éloignées, et, c'est aussi parfois un long somme, quand le sermon de notre curé s'éternise sur les méditations de Jésus Christ dans le jardin des Oliviers.
Comme toutes mes compagnes, sans dévotion, je vais à la messe. Et, comme je sais que la coquetterie ne peut être un péché du moment que le curé s'incline très bas devant moi, qui suis bien mise et qu'il reste figé dans sa sainte raideur, quand une pauvresse trempe ses doigts dans le bénitier ; je vous avoue, que chaque dimanche je vais à la messe avec bonheur, et avec le secret espoir, que mes toilettes et les plumes de mon chapeau seront beaucoup plus admirées que la pique du sursoutien et la démarque du sacristain.
La politique entraîne très peu Rizette. Elle n'a qu'un goût des plus modérés, pour les étonnantes transformations, que produit dans les cerveaux le breuvage politique.
Tenez, me disait-elle, voir batailler d'une façon si peu désintéressée, les gens qui n'ont besoin de rien et qui veulent gouverner notre commune, cela me fait mal au cœur, quand je suis lasse de laisser éclater mon rire !
Combien est faible l'esprit qui gîte dans cet individu qu'on appelle l'homme. Combien son caractère démontre qu'il n'en a pas du tout.
On parle des femmes ?... Mais voyez donc, ma chère, les hommes quand ils font de la politique ?
Ils usent jusqu'à son dernier fil, la corde des combinaisons sans pouvoir tomber d'accord. L'un est trop autoritaire, l'autre ne l'est pas assez. Jean est d'un républicanisme trop rouge, Pierre est d'un républicanisme si pâle qu'il déteint en réactionnaire.
Ils se brouillent, ils se disputent, ils se provoquent. Leur sommeil est troublé par des rêves étranges. Quand ils dorment, ils se battent en duel pour leur cause ; pistolets, fleurets et sabres sont à la merci de leurs songes bourgeois.
Où dirait que la politique, est une fée invisible et très experte, qui tient dans ses doigts agiles, la ficelle qui fait danser les hommes comme des pantins, sitôt que survient une période électorale.
La veille du vote, ça chauffe ! Ils se brouillent, se redispotent, se reprovoquent et attendent le sommeil pour se battre en rêve. Les amis deviennent adversaires, les adversaires deviennent amis, et après de nombreux chamaillages, ces pauvres hommes rudement malades, s'en vont se coucher et se laisser bercer par les amours politiques qui décorent le vide de leur cerveau, et leur soufflent l'espoir que demain ils seront conseillers municipaux ou tribuns populaires, portés dans un char de triomphe au milieu des acclamations frénétiques de tous les fumelois en délire.
C'est tout. Aussi bien que possible je vous transmets ce que Mlle Rizette a bien voulu me conter.

qui viennent pour faire plaisir aux jeunes gens du pays.
Vos actes, Monsieur le curé de Liourdre me démontrent bien de quelle façon vous et vos collègues, comprenez le cri de liberté ; ils m'apportent une fois de plus la preuve de votre intolérance d'autrefois, et de celle de demain, si par hasard vous reveniez le maître !
L. M.
Musicien de la fête.

Bulletin Financier
Paris, 21 juin.
La Bourse commence à s'élever pour des événements du Midi ; la nouvelle de la révolte d'une partie du 17^e régiment d'infanterie produit une impression profonde. La Rente française est très offerte et malgré des achats d'intervention elle perd 25 centimes sur hier à 93,72.
D'autre part, le Rio Tinto sur une nouvelle baisse du Cuivre recule de 2090 à 2027.
Les autres compartiments de la Cote sont plus ou moins affectés ; la clôture s'effectue à un niveau sensiblement inférieur à celui de la veille.
Les fonds russes sont très faibles : le 5 0/0 nouveau à 84,70 ; le 3 0/0 1891 à 60,10 et le Consolidé à 93,10.
L'Extérieure espagnole fléchit à 92,10 ; l'Italien à 103,25 et le Turc à 93,32.
Les Etablissements de Crédit s'alourdissent : La Banque de Paris à 1400 ; le Comptoir d'Escompte à 687 et le Crédit Lyonnais à 1115.
La Société Marseillaise se tient à 855. Les actionnaires réunis en Assemblée Générale extraordinaire en vue de l'augmentation du Capital Social, ont adopté à l'unanimité toutes les propositions qui avaient été déposées. Le Capital de la Société sera porté de 30 à 50 millions par la création de 40.000 actions nouvelles de 500 fr. nominales.
Les chemins français sont irréguliers : le Lyon fait 1304 contre 1315 hier ; le Nord est résistant à 1762.
Sur le marché en Banque, Saint-Raphaël Quinquina est ferme à 111 fr.

Atelier de Tapisserie
JEAN MISPOULIÉ
TAPISSIER
EX-OUVRIER DE M. CAPMAS
11, Rue Saint-Urbain, CAHORS
Vente et pose de papiers peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.
Cardage de laine, crin, étoupe, etc.
TRAVAIL SOIGNÉ
PRIX MODÉRÉS

MAUNAL
Anti-Cryptogamique
Traitement préventif et curatif de l'Odium et de toutes les maladies parasitaires de la feuille et du raisin
PRÉPARÉ PAR
M. G. DU VERDIER
Pharmacien à Prayssac (Lot)
Inventeur du MAUNAL
Se vend en flacon de 1 litre au prix de 2 francs
Envoi du prospectus sur demande

ASSURANCES
M. Louis DABLANC, Agent général des Compagnies d'Assurances contre l'Incendie et sur la Vie « Le Monde » prévient les assurés que c'est à lui seul qu'ils doivent s'adresser, soit au siège de l'agence, rue Feydel, 20 bis, à Cahors, soit rue Fénelon, N° 5, à l'étude de M^e Chateonnet, avoué.

RICQLÈS
Dissipe les MALAISES causés par le CHALEUR
RICQLÈS
Calme la Soif ASSAINIT l'EAU
RICQLÈS
DIGESTIF Anticholérique Préserve des ÉPIDÉMIES

Bibliographie

Les dames de la Halle viennent d'apporter, en grande pompe, leur hommage à Charles Lecocq, auteur de la Ville de M^{me} Angot. Ce petit événement parisien a donné aux Annales l'occasion d'un numéro fort original. On y trouvera de curieuses recherches historiques sur la « vraie M^{me} Angot », par Jules Claretie ; une étude d'Adolphe Brisson, sur l'évolution de l'opérette ; des souvenirs de Charles Lecocq et l'autographe d'un de ses morceaux les plus populaires transcrit de sa main. A lire encore dans ce numéro exceptionnel : des fragments du nouveau roman de Paul Bourget, L'Emigré, accompagnés d'une solide analyse de Jules Bois ; la Vie Féminine, d'Yvonne Sarcy, et un important article de Léon Pêlé, consacré à l'exposition Chardin-Fragonard, avec de magnifiques reproductions de ces deux maîtres. En vente partout. Le numéro : 25 centimes.

Les jeunes universitaires des Annales poursuivent le cours de ces promenades-conférences si instructives, si attrayantes. Le numéro 20 du Journal de l'Université donne le compte rendu pittoresque du voyage qui fut fait à Senlis et à Chantilly, texte de la conférence de M. Macon, ancien secrétaire du duc d'Anjou, conservateur du musée ; reproduction des merveilleux objets d'art du Palais. Dans le même numéro, lire la visite aux Thermes de Clunay, avec la belle et poétique causerie d'Edmond Harancourt... La collection de ces numéros, enrichis de documents inédits, sera bientôt introuvable. Elle est envoyée à tous les abonnés nouveaux.

Le numéro 60 centimes (abonnement 10 fr. par an). Les abonnés nouveaux reçoivent la collection des 19 premiers numéros de la revue.

BIBLIOTHÈQUE DE MA FILLE

Ouvrages recommandés. Collections : 3 fr. 50 le volume broché. Toute abonnée au Journal des Demoiselles recevra au prix de faveur de 3 fr. 25, franco dans toute la France, un volume magnifiquement relié. Six volumes pour le prix de 18 fr. franco.

PRINCIPAUX AUTEURS : MM. Aigueperse, Maryan, Du Campfranc, H. Bister, Zénaïde Fleuriot, Champol.

Les visites de souverains se succèdent et, toujours, sollicitent l'intérêt du public. C'est ainsi qu'après avoir accueilli avec enthousiasme le roi et la reine de Norvège, les Parisiens viennent de féter LL. MM. le Roi et la Reine de Danemark, qui ont débarqué à Cherbourg, où le Président de la République est allé les recevoir, et qui ont séjourné quelques jours à Paris. Quelques épisodes du voyage royal ont fourni des gravures très pittoresques au Monde Illustré qui, cette semaine, en outre, consacre aux Entraineurs plusieurs pages bien d'actualité à l'époque où le Grand Prix vient d'être couru. C'est aussi un sujet sportif qui a motivé un curieux dessin de MM. Toussaint représentant S. M. l'Empereur Guillaume se rendant au circuit du Taunus.

Notons, entre autres articles illustrés, dignes de fixer l'attention des lecteurs, la belle étude sur La Société des Ingénieurs

civils de France, avec des portraits des principaux d'entre eux, et le Crime sensationnel aux Etats-Unis, qui évoque une cause célèbre récente et prodigieusement captivante.

Enfin le numéro contient un important Supplément consacré aux événements du Midi, et qui note plusieurs épisodes des désastres de Narbonne.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e PUBLICATIONS DE FAMILLE JOURNAL DES DEMOISELLES

Petit Courrier des Dames et Conseiller des Familles réunis

Revue de la jeune fille et de la femme Médaille d'Or de la Société Nationale d'Encouragement au bien

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Edition violette, purement littéraire. Un an : Paris, 8 fr., Départements, 9 fr., Union postale, 11 fr.

24 pages de texte par numéro. Éducation. — Morale. — Littérature. Romans. — Nouvelles. — Poésies. — Conseils. — Chroniques. — Causeries. — Actualités. — Chronique musicale. — Arts. — Connaissances pratiques. — Concours.

Editions littéraires avec nombreux suppléments de mode et travaux, et le même texte que la précédente.

Edition verte : Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr. Edition chamois : Un an : Paris, 12 fr. ; Départements, 14 fr. ; Union postale, 17 fr.

Comprenant : Albums de travaux et ouvrages. — Modes. — Courrier de la Mode. — Gravures coloriées. — Feuilles de Patrons. — Broderie et lingerie. — Patrons découpés et imprimés. — Dessins décalqués. — Travaux imprimés sur étoffe. — Tapisseries. — Conseils pratiques. — Leçons de Choses. — Musique. — Aquarelles. — Fusains. — Menus, etc. — Concours mensuels et grand concours annuel.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois par mandat à l'ordre des directeurs, 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

52, rue St-Georges, Paris, IX^e PUBLICATIONS DE FAMILLE LA TOILETTE DES ENFANTS

Recueil de Modes enfantines. Un an : France : 6 fr. — Union postale : 7 fr. 50.

Paraissant le 1^{er} de chaque mois. 12 pages de texte par numéro.

Courrier des modes enfantines illustrées. — Planches coloriées. — Modèles de Robes. — Manteaux, Chapeaux pour fillettes et garçons. — Planches de broderie, patrons découpés, travaux de fantaisie. — Conseils pratiques. — Renseignements utiles. — Hygiène. — Concours de devinettes. — Romans, nouvelles, causeries, etc.

Abonnements à partir du 1^{er} de chaque mois, par mandat à l'ordre des Directeurs 52, rue St-Georges, et dans tous les bureaux de poste.

Envoi Gratuit d'un numéro spécimen sur demande affranchie

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Il est délivré à partir du 1^{er} Juillet jusqu'au 1^{er} Octobre aux familles d'au moins trois personnes, au départ de toute gare du réseau, pour toute autre gare du réseau, distante l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^e et 3^e classes valables indistinctement jusqu'au 1^{er} novembre (nuit du 1^{er} au 2^e novembre).

Pour les trois premières personnes : prix des billets d'aller et retour ordinaires ; pour la quatrième personne et suivantes, réduction variant de 50 à 75 0/0, avec faculté pour les membres de la famille au-dessus de trois personnes d'effectuer isolément leur voyage d'aller et retour.

En outre, il peut être délivré au chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément au 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser aux gares et bureaux succursales de la Compagnie.

Billets d'Aller et Retour de Famille pour les Vacances

Ces billets sont délivrés le 15 Juillet au 1^{er} Octobre aux familles d'au moins trois personnes, de toute station du réseau d'Orléans à toute station du réseau du Midi et inversement, distantes l'une de l'autre d'au moins 125 kilomètres.

La réduction est de 50 0/0 à partir de la 3^e personne et la durée de validité fixée à 33 jours avec faculté de prolongation moyennant supplément.

Il peut être délivré au Chef de famille en même temps que son billet, une carte d'identité lui permettant de voyager isolément au 1/2 tarif entre le lieu de départ et le lieu de villégiature, le Chef de famille peut également être autorisé à revenir seul à son point de départ.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser aux gares et bureaux succursales des Compagnies d'Orléans et du Midi.

Transport des petits pois et haricots verts

En 1905, la Compagnie d'Orléans a introduit dans son tarif G. V. n° 14 pour une période d'essai de deux années, une disposition nouvelle consistant à réduire le prix de ce tarif de 30 0/0 pour les pois verts expédiés à partir du 1^{er} Juin et pour les haricots verts à partir du 10 août.

Cette réduction avait pour but de permettre aux expéditeurs de continuer leurs envois quand, la campagne étant plus avancée, les légumes cessant d'être des primeurs et leurs prix ayant baissé, les taxes ordinaires du chemin de fer devenus trop lourdes, auraient empêché les transports.

Cette réduction a été largement appréciée et utilisée par le Commerce Agricole tant pour ses envois sur

Paris que pour les transports effectués sur les villes de province et en particulier sur les fabriques de conserves.

Les résultats satisfaisants de cet essai ont encouragé la Compagnie d'Orléans à proposer à l'Administration supérieure de rendre ses dispositions définitives.

L'autorisation venant d'être donnée, ces dispositions auront encore leur effet cette année.

Exposition maritime internationale de Bordeaux

Cartes d'abonnement à 1/2 tarif pour les exposants

Il est délivré aux Exposants participant à l'Exposition Maritime de Bordeaux en 1907, des cartes d'abonnement de 3 ou de 6 mois, de toutes classes, comportant une réduction de 50 0/0 sur les prix du tarif spécial G. V. n° 3, Orléans, et du tarif commun G. V. n° 103, Orléans-Midi.

Ces cartes sont délivrées aux intéressés sous condition d'un parcours minimum de 50 km. entre leur domicile commercial et Bordeaux, sur présentation de leur carte d'Exposant, et ne peuvent être demandées que pour le dit parcours.

Elles cesseront d'être valables le 1^{er} Décembre 1907 au plus tard, quelle que soit la date de leur délivrance, et pour toutes autres conditions, restent soumis aux dispositions des tarifs G. V. n° 3, Orléans, et G. V. n° 3, Orléans-Midi.

M-A FALLIÈRES MARCHAND-TAILLEUR 75, Boulevard Gambetta, CAHORS COSTUMES SUR MESURE Travail soigné Grand choix de draperies françaises et anglaises POUR COMPLETS Spécialité de pantalons et gilets fantaisies Alpagas - Couteils

L. MAURY Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures) Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE le plus ancien bureau de correspondants de journaux 14, Rue Drouot, 14 PARIS Et en dépôt par jour, 10,000 journaux en revues du monde entier; publie l'Argus des Revues, mensuel édite l'Argus de l'Officiel contenant tous les votes des hommes politiques de leur dernier public. L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs. Adresser communications : 102-102 Adresser commandes : 102-102

Bulletin d'Abonnement au « Journal du Lot »

Pour s'abonner, il suffit de détacher ce bulletin — après l'avoir complété et signé — et l'envoyer à l'Administration du journal, 1, rue des Capucins, Cahors, sous enveloppe affranchie.

demander à déclarer souscrire à un abonnement d'un an, à dater du Le soussigné s'engage à payer la somme de neuf francs contre un mandat qui sera recouvré par les soins de l'Administration des Postes, quelques jours après la souscription (onze francs pour les départements non limitrophes).

Signature et adresse de l'abonné

Grande Pharmacie DE LA CROIX-ROUGE BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION PRIX LES PLUS RÉDUITS PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances Médicaments de premier choix Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS A VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les Fonctionnaires.

(SERVICE D'HIVER 1906-1907)

Table of train schedules for the Orléans line, including routes from Paris to Toulouse via Cahors, and other regional services. The table is organized into several sections: 'De Paris à Toulouse par Cahors', 'De Toulouse à Paris par Cahors', 'De Cahors à Libos', 'De Libos à Cahors', 'De Cahors à Capdenac', 'De Capdenac à Cahors', 'Paris à St-Denis-près-Martel et Aurillac', 'Le Buisson à St-Denis-près-Martel', 'Toulouse à Capdenac, Brive et Paris', 'Aurillac à St-Denis-près-Martel et Paris', 'St-Denis-près-Martel au Buisson', 'Paris à Brive, Capdenac et Toulouse', and 'De Brive à Capdenac à Cahors'. Each section contains a detailed table of departure and arrival times for various stations and train classes.